

PEDA	R 484	Système RNQ FTSR	Création : 08/03/2020
 <small>AUTO - MOTO - FORMATION SECURITE</small>		CACES® R 484	Critère 1.1/3
Catégories : 1			modification : 23/09/2021

Objectifs pédagogiques :

- ✚ Utilisation, manœuvre et conduite en sécurité de Ponts roulants et portiques
- ✚ Connaissance des risques
- ✚ **CACES® R 484** selon la CNAM

Public et pré-requis :

- ✚ Groupe maxi : 6 stagiaires
- ✚ Avoir 18 ans (sauf dérogation DDTEPP)
- ✚ Etre apte médicalement
- ✚ Savoir lire et écrire le français

Dates - lieux - horaires :

Les formations se déroulent à FTSR Dangé St Romain ou sur site (avec obligations strictes)

Horaires traditionnels : 8h30-12h ; 13h30-17h

Modalités, contact et délai d'accès :

Inscription/renseignements au bureau de Châtellerault ou par mail, ou par téléphone, auprès de Sandrine

ftsr.chatellerault@ftsr.fr / 05 49 93 38 96

Le délai pour accéder aux formations est relativement rapide. Néanmoins pour les CPF délai de 15jours mini.

Nous disposons au minimum d'une session par mois.

Tarifs :

Nous consulter

Nos moyens humains et matériels :

- ✚ Formateurs validés et testeurs CACES® certifiés
- ✚ Livret de formations R 484 actualisés,
- ✚ Pont roulant, obstacles : poteaux, barres, murs
- ✚ 200 m² d'entrepôt, charge cylindrique, charge longue
- ✚ Diaporama de formation selon la R 484,
- ✚ Vidéo-projection, tableaux blancs, salles de formation de 18m², 15m², 25m², et 36 m².
- ✚ Référent technique : Emmanuel FRAGNAUD

Suivi et résultats :

- ✚ Recueil des attentes des stagiaires
- ✚ Attestation de présence
- ✚ Questionnaire satisfaction stagiaire
- ✚ Attestation de formation individualisée remise en fin de session
- ✚ Attestation provisoire CACES® R 484

de la catégorie selon la CNAM

Handicapés :

- ✚ Chaque cas sera étudié et orienté au mieux en fonction de l'handicap.
- ✚ Les locaux FTSR permettent l'accès aux handicapés

Contenu de la Formation

Le formateur se présente et présente FTSR, le règlement intérieur, il définit les objectifs, recueille les attentes des stagiaires, et présente la formation et le test CACES

1. Formation théorique en salle :

7 heures

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur
- Dispositif CACES® et connaissance des différents acteurs en prévention
- Terminologie et caractéristiques générales
- Rôle et principe de fonctionnement des composants et mécanismes
- Identifier les différents organes de service et dispositifs, ainsi que leur rôle
- Catégories de CACES® R.484 pour les ponts roulants et portiques
- Evaluer l'adéquation du pont roulant ou du portique à une opération de levage
- Identifier les risques et les moyens permettant de les prévenir
- Appliquer les règles de mise en œuvre des accessoires de levage
- Détecter les principales anomalies

2. Formation pratique :

7 heures

- **Prise de poste et vérification**
Utilisation des documents : notice d'instructions et rapport de vérification périodique
Vérification visuelle de l'état du pont roulant ou du portique
Vérification du bon fonctionnement des dispositifs
Vérification de l'adéquation du pont aux opérations de manutention à réaliser
- **Conduite et manœuvres**
Justifier du choix des élingues et le mode d'élinguage appropriés
- Mise en œuvre de l'élinguage (levage / dépose de la charge)
Précision des manœuvres
Positionnement hors de la zone dangereuse
Maîtrise du ballant
respect du temps de référence
Rattrapage d'un ballant accidentel
- Fin de poste – Maintenance**

Les exercices pratiques sont adaptés au public d'adultes en formation

3. Tests théorique et pratique :

7 heures

Dans le cadre de la Recommandation R 484 de la CNAM
1 Testeur réalise maximum 7 UT (1 UT pour la théorie et 9 UT pratiques maxi) par jour. Une unité de test (UT) représente 1 heure +/- 10 minutes

Validité : 5 ans

Le stagiaire garde le bénéfice de son test théorique chez FTSR **pendant 12 mois**, seule la formation en pratique et le test pratique d'une autre catégorie de Pont ou portique lui seront nécessaires.

FTSR - 56 Rue Rassetreau - 86100 CHATELLERAULT

APE : 8559A - N° Enregistrement : 54860056686 auprès du Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine